



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n  
Bildungsinternationale

#### Siège

5, Bd du Roi Albert II  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél +32 2 224 06 11  
Fax +32 2 224 06 06  
headoffice@ei-ie.org  
http://www.ei-ie.org

#### Présidente

Susan Hopgood

#### Secrétaire général

Fred van Leeuwen

S. E. Ismaïl Omar Guelleh  
Président de la République de Djibouti  
Djibouti

Fax : (+253) 21 35 06 45

Bruxelles, le 21 mars 2017

### **Arrestation des responsables du Syndicat des Enseignants du Premier Degré (SEP)**

Monsieur le Président de la République,

L'Internationale de l'Education souhaite exprimer sa profonde inquiétude suite aux arrestations de Mr Omar Ali Ewado, Secrétaire général adjoint du SEP, et de Mr Ahmed-Khadar Nour, Secrétaire général du SEP, par les Services djiboutiens de sécurité (SDS).

Omar Ali Ewado a été arrêté à son domicile le 19 mars en fin de journée. La Ligue djiboutienne des droits de l'homme (LDDH), dont Mr Ewado est président, craint pour l'intégrité physique de celui-ci, évoquant notamment des risques de torture. Mr Ewado aurait également entamé une grève de la faim.

Ahmed-Kadar Nour a quant à lui été convoqué dans les locaux des SDS le matin du 20 mars. Nous sommes sans nouvelles de sa part depuis lors ; il a probablement été arrêté lui aussi. En outre, Mr Nour ferait également l'objet d'un rapport pour abandon de poste ; cette procédure aurait été initiée avant même qu'il ne soit forcé de quitter son lieu de travail pour répondre à la convocation des SDS.

Les autorités n'ont jusqu'à présent rien communiqué quant aux raisons de ces arrestations. Celles-ci interviennent dans un contexte antisyndical extrêmement préoccupant. Depuis de nombreuses années, les syndicats djiboutiens affiliés à l'IE, le SEP et le SYNESED (Syndicat des professeurs des collèges et lycées de Djibouti), nous informent régulièrement des discriminations et des sanctions dont leurs membres et dirigeants sont victimes: arrestations, suspensions de salaires, harcèlement, mises à la retraite anticipée, ou encore mutations punitives.

Le SEP et le SYNESED déplorent également l'absence de dialogue social, qui les empêche d'être associés aux décisions et réformes prises par les autorités éducatives et de participer aux discussions qui déterminent les conditions de travail de leurs membres.

Le harcèlement et la répression à l'encontre des enseignant.e.s et des syndicalistes cherchant à exercer leurs droits légitimes à la liberté d'expression et à la liberté syndicale, ainsi que le manque de dialogue social constituent de graves violations des droits humains et syndicaux fondamentaux internationalement reconnus, y compris par Djibouti qui a ratifié en 1978 les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail.

L'Internationale de l'Education demande respectueusement aux autorités de Djibouti de prendre les mesures voulues pour:

- Libérer immédiatement et inconditionnellement Omar Ali Ewado et Ahmed-Kadar Nour et garantir leur intégrité physique et psychologique ;
- Cesser immédiatement les mesures d'intimidation et lever toutes les sanctions prises de façon arbitraire à l'encontre des enseignant.e.s et personnels de l'éducation ;



- Garantir en droit et dans la pratique l'exercice de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du droit de réunion pacifique, et pour créer un environnement propice à cet exercice<sup>1</sup>;
- Se conformer aux normes internationales ratifiées par Djibouti relatives aux droits syndicaux, à la protection des citoyens et au respect des libertés fondamentales;
- Etablir les conditions garantissant un dialogue respectueux et équitable avec l'ensemble des acteurs de la société civile, dont les organisations d'enseignants.

Les atteintes sérieuses et récurrentes aux droits fondamentaux des acteurs de la société civile dont se rendent coupables les autorités de Djibouti, obligent une fois de plus l'Internationale de l'Education à en référer au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à l'Organisation internationale du travail et à l'UNESCO.

L'Internationale de l'Education continuera bien entendu à suivre l'évolution de la situation et à apporter son soutien aux syndicats enseignants de Djibouti.

Nous vous assurons, Monsieur le Président de la République, de notre considération distinguée,

Fred van Leeuwen  
Secrétaire général

Copies:

Mr Abdoukader Kamil Mohamed, Premier Ministre

Fax : (253) 21 35 18 12 ou (253) 21 35 45 74 ; courriel : [primature@intnet.dj](mailto:primature@intnet.dj)

Mr Moustapha Mohamed Mahamoud, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Fax : (253) 21 35 42 34

Mr Moumin Ahmed Cheikh, Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme

Fax : (253) 21 35 54 20 ; courriel : [justice@intnet.dj](mailto:justice@intnet.dj)

Médiature de la République – Fax : (253) 21 35 32 37 ; courriel : [mediateur.djibouti@yahoo.fr](mailto:mediateur.djibouti@yahoo.fr)

S.E. Mohamed Siad Doualeh, Ambassadeur, Mission permanente de Djibouti auprès des Nations unies à Genève

Fax : (41) 22 749 10 91 ; courriel : [mission.djibouti@djibouti.ch](mailto:mission.djibouti@djibouti.ch)

Mr Omar Abdi Said, Ambassadeur de Djibouti auprès des Pays du Benelux et de l'Union Européenne

Courriel : [ambdjib@yahoo.be](mailto:ambdjib@yahoo.be)

SYNESED

SEP

---

<sup>1</sup> Observations finales concernant le rapport initial de Djibouti, Comité des droits de l'homme des Nations Unies, novembre 2013, CCPR/C/DJI/CO/1